|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| ***Province*** | ***Législature*** | ***Session*** | ***Type de discours*** | ***Date du discours*** | ***Locuteur*** | ***Fonction du locuteur*** | ***Parti politique*** |
| Québec | 39e | 1re | Discours sur le budget | 30 mars 2010 | M. Raymond Bachand | Ministre des Finances | PLQ |

**M. Bachand :** M. le Président, j'ai l'honneur de vous présenter le budget de notre gouvernement. Et, d'entrée de jeu, j'aimerais déposer les documents suivants: le plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014, *Dépenses publiques — Des choix responsables*, les tableaux qui présentent les résultats préliminaires des opérations budgétaires consolidées du gouvernement pour 2009-2010, ainsi que les prévisions des équilibres financiers du gouvernement en 2010-2011, ainsi que les renseignements additionnels sur les mesures du budget, le plan budgétaire du gouvernement et les documents qui les accompagnent.

M. le Président, le budget que je présente aujourd'hui pose des jalons pour l'avenir du Québec, tout en nous permettant de relever nos défis immédiats. Un tel budget ne saurait voir le jour sans l'appui inconditionnel du premier ministre. Ainsi, je tiens à remercier notre premier ministre pour son appui pendant toute sa préparation.

Il y a 50 ans cette année, le premier ministre Jean Lesage, qui était également ministre des Finances, a prononcé son premier discours sur le budget.

«À mes yeux, disait-il, le budget [...] constitue la traduction en réalisations de nos engagements, et nous sommes convaincus que le peuple du Québec nous saura gré des mesures constructives que nous avons adoptées et que nous adopterons pour donner une nouvelle impulsion à la prospérité de la province et au bien-être de sa population.»

Ce fut le début de la Révolution tranquille: une période de transformation économique, sociale et culturelle dont nous ressentons encore l'impact deux générations plus tard.

Depuis, le monde a beaucoup changé. Mais le budget poursuit toujours l'objectif énoncé par Jean Lesage: la prospérité du Québec et le bien-être de toute sa population.

Ce budget affiche donc un parti pris pour le bien commun des Québécois, ceux d'aujourd'hui et ceux de demain. Nos décisions d'aujourd'hui conditionneront les options disponibles dans 20 ans aux quelque 90 000 Québécois qui naîtront cette année. Notre devoir de solidarité s'étend à ces enfants et aux centaines de milliers d'autres qui suivront.

Dans cet esprit, nous avons entrepris à l'automne une vaste consultation auprès des Québécois. D'une part, nous avons sollicité l'opinion des Québécois sur les grandes orientations économiques à privilégier pour assurer le développement du Québec. D'autre part, nous avons consulté la population et nos partenaires sur les moyens à prendre pour retrouver l'équilibre budgétaire et réduire le poids de la dette, tout en respectant nos valeurs collectives.

Je tiens à souligner l'importante contribution à ces consultations de mon adjoint parlementaire, le député de Viau.

Des dizaines de milliers de Québécois de tous les milieux et de toutes les régions nous ont fait part de leurs préoccupations et de leurs suggestions, soit par Internet, soit dans le cadre de multiples rencontres, notamment dans la rencontre économique 2010 convoquée par le premier ministre.

Que voulons-nous pour les Québécois qui auront 20 ans en 2030? Nous voulons que chacun ait l'occasion de réaliser ses ambitions, que ces ambitions s'expriment à l'échelle de la planète entière ou d'une communauté de quartier ou de village. Nous voulons leur laisser un Québec où ils pourront s'enrichir, dans tous les sens du terme; un Québec soucieux d'utiliser sa richesse collective de façon judicieuse, efficace et équitable; un Québec dont les citoyens sont solidaires et responsables pour ne pas hypothéquer une richesse qui n'est pas encore créée. Bref, un Québec déterminé mais compatissant, un Québec ambitieux, qui a le courage de ses ambitions.

Pour réaliser leurs ambitions, les Québécois doivent relever trois défis, dont ce budget tient compte.

Le premier défi nous vient de la conjoncture économique. Il commande des actions à court terme.

Le deuxième défi est posé par le déséquilibre des finances publiques du Québec. Il faut le résorber à moyen terme.

Le troisième défi est celui de la démographie, avec ses conséquences sur notre potentiel de développement à long terme.

D'abord, quelques mots sur la conjoncture.

En réponse à la crise économique mondiale, les gouvernements de tous les pays industrialisés ont mis en œuvre des plans de relance d'une ampleur sans précédent. Bien coordonnées, ces actions ont permis d'atténuer le choc et de traverser la récession.

En matière de production comme en matière d'emploi, le Québec a mieux résisté que ses voisins au ralentissement économique. Notre taux de chômage est moins élevé qu'en Ontario et que dans l'ensemble du Canada, du jamais vu en 30 ans. Il est même moins élevé qu'au moment de notre élection, en 2003, même si nous sortons tout juste d'une récession.

Dès 2010, l'économie du Québec devrait enregistrer une croissance de 2,3 %. La récession dont nous émergeons a finalement été moins longue et moins profonde que celles de 1981-1982 et 1990-1991, en grande partie en raison des gestes que nous avons posés. Les emplois créés depuis juillet ont déjà permis de compenser près des trois quarts des emplois perdus entre octobre 2008 et juillet 2009.

C'est une preuve incontestable que nous avons bien fait les choses et que nous avons rempli le mandat que les Québécois nous ont confié lors de la dernière campagne électorale. Nous sommes passés à l'action sans délai avec un plan de relance efficace. Nos mesures ciblées et immédiates ont soutenu notre économie et protégé les emplois des Québécois. Notre plan d'infrastructures et nos investissements énergétiques ont contribué à maintenir l'activité économique.

Nous avons également mis en place un environnement fiscal favorable à l'investissement des entreprises.

Nous avons mené une lutte efficace contre la pauvreté. En quelques années, le taux de pauvreté au Québec, quant au nombre de ménages, est passé de plus de 10 % à 6 %. Au Canada, seule l'Alberta fait mieux que nous à cet égard.

Les investissements majeurs en faveur des aînés leur ont permis d'améliorer leur qualité de vie et de demeurer plus longtemps dans leur milieu.

La reprise est là. Mais elle ne peut être tenue pour acquise. Ce budget propose donc des stratégies à court terme pour consolider la relance de l'économie québécoise.

Notre deuxième défi concerne le déséquilibre des finances publiques.

Au fil des ans, le Québec s'est donné le panier de services collectifs le plus étendu en Amérique du Nord. En fait, le gouvernement du Québec finance 26 % plus de services que l'Ontario. Cela représente une somme annuelle de 17,5 milliards de dollars — soit en moyenne 2 250 $ par Québécois; hommes, femmes et enfants. Cet écart a plus que triplé au cours des 20 dernières années. Mais notre richesse collective, c'est-à-dire notre capacité de payer ces services, est de 14 % moins élevée qu'en Ontario.

Ce niveau de service a un prix. Rien de ce que nous attendons de l'État n'est gratuit. Soit l'usager le paie, soit l'usager le fait payer par l'ensemble de la population. Cette alternative présente des enjeux d'équilibre budgétaire, des enjeux d'efficacité dans l'utilisation des ressources et des enjeux d'équité dans le partage du fardeau financier assumé par les contribuables.

Ce budget propose donc des stratégies à moyen terme afin de responsabiliser davantage chacun de nous — État, entreprises et citoyens — à l'égard de la gestion et de l'utilisation de nos services. Afin aussi de résorber le déséquilibre de plus en plus marqué dans le financement de nos services publics — ce que notre situation démographique rend particulièrement pressant.

Notre troisième défi, en effet, est posé par notre démographie. La population du Québec est vieillissante, comme celle de tous les pays industrialisés. Ce qui nous distingue, c'est la rapidité du phénomène tel qu'il se manifeste ici. Dès 2014 — dans quatre ans — le nombre de Québécois en âge de travailler commencera à diminuer. Il y aura bientôt moins de travailleurs pour créer de la richesse, pour défrayer nos services collectifs. En même temps, notre vieillissement rapide accroîtra les pressions sur notre système de santé. D'où l'importance de rétablir l'équilibre dans le financement de nos services collectifs et de réduire notre endettement.

Le défi démographique soulève en outre des enjeux à plus long terme pour notre potentiel de croissance. Si nous laissions notre économie s'adapter naturellement au vieillissement de la population, dans 10 ans à peine, la croissance économique serait inférieure du tiers à la croissance moyenne des 27 dernières années.

Les Québécois ont l'ambition de faire mieux. Nous avons l'ambition de faire mieux. Ce budget propose des stratégies qui le permettront.

M. le Président, la prospérité et le bien-être du Québec exigent à court terme de consolider la relance économique.

La récession mondiale nous a moins frappés qu'ailleurs. C'est parce que notre gouvernement a agi sans attendre. Nous avons maintenu les services aux citoyens, en particulier pour les familles et les aînés. Nous avons aidé des centaines d'entreprises à avoir les liquidités nécessaires pour garder les Québécois au travail. Nous avons protégé des milliers d'emplois et soutenu les travailleurs avec des programmes de formation adaptés à leurs besoins.

Dans l'ensemble, le gouvernement et ses partenaires auront injecté 15 milliards de liquidités additionnelles en 2009 et 2010, soit 4,9 % du PIB de la province.

Cela s'est traduit en bénéfices tangibles et immédiats pour les citoyens du Québec. Par exemple:

1° le Pacte pour l'emploi a contribué à la démarche d'insertion en emploi et de formation de plus de 19 500 personnes;

2° grâce au programme de Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique, 27 000 travailleurs ont pu garder leur emploi;

3° contre les effets négatifs du redressement du crédit, le programme Renfort a permis de financer environ 575 entreprises, pour un total de près de 750 millions de dollars;

4° chaque année, le Plan québécois des infrastructures et le programme d'investissement énergétique ont maintenu ou créé près de 100 000 emplois.

Les Québécois ont raison d'être fiers de ces résultats.

Nous déployons maintenant, avec nos partenaires, la deuxième moitié du plan de relance en engageant les 8,2 milliards de dollars prévus pour 2010. Nous poursuivons:

1° le Pacte pour l'emploi Plus;

2° le programme Renfort pour le financement des entreprises;

3° le Plan québécois des infrastructures 2010-2011.

Au plan de relance existant, nous ajoutons des initiatives ciblant des régions ou des secteurs plus touchés que d'autres par la récession.

Ainsi, en 2009, l'emploi dans la métropole a reculé de 4 %. En conséquence, j'annonce, en concertation avec la Commission des partenaires du marché du travail, la mise en place du Plan Emploi Métropole. Le plan s'articulera autour de trois axes d'intervention:

1° développer les compétences de la main-d’œuvre;

2° appuyer les chercheurs d'emploi;

3° appuyer l'entrepreneuriat.

Mon collègue le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale dévoilera prochainement le détail du plan.

La prospérité du Québec, en particulier celle de ses régions, passe également par la revalorisation de nos ressources forestières. L'industrie forestière, qui procure de l'emploi à près de 70 000 Québécois en région, connaît des heures difficiles. Le gouvernement entend donc lui apporter un soutien particulier.

J'annonce l'octroi de crédits de 50,5 millions de dollars au ministère des Ressources naturelles et de la Faune en 2010-2011 pour protéger, régénérer et accroître le capital forestier du Québec.

En octobre 2007, le gouvernement lançait un vaste plan pour le renouvellement de nos infrastructures, principalement dans les secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation, du transport et de la culture.

Il s'agissait de la première phase d'un des plus vastes chantiers de l'histoire du Québec. Il faut continuer de remettre à niveau l'ensemble des infrastructures publiques dont l'entretien a pris du retard au cours des trois dernières décennies.

Le Plan québécois des infrastructures a entraîné de fortes retombées économiques dans toutes les régions du Québec. Il s'est avéré l'une des pierres angulaires de la relance de l'économie.

Dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2009-2014, nous investirons 42,6 milliards de dollars: 28,5 milliards pour l'entretien de nos infrastructures — entretien du réseau routier, maintien en bon état d'établissements de santé, rénovation de centaines d'écoles — et 14,1 milliards pour la construction de nouvelles infrastructures, comme la construction de routes, l'ajout de lits dans les hôpitaux et de classes dans des écoles.

Ensemble, le programme d'infrastructures publiques et le programme d'investissement d'Hydro-Québec totaliseront quelque 14 milliards de dollars pour chacune des années 2010 et 2011. Nos investissements en infrastructures et dans le domaine de l'énergie nous permettront de créer et de soutenir 100 000 emplois par année.

D'importants travaux sont en cours pour améliorer l'état de notre réseau routier et accroître l'offre de services en transport en commun.

Actuellement, les contributions prélevées auprès des automobilistes ne sont pas directement affectées aux infrastructures de transport, qui sont plutôt financées à même les impôts et les taxes.

Les citoyens nous ont dit qu'ils voulaient savoir où va leur argent.

Conformément au principe de l'utilisateur-payeur, et comme nous l'avons annoncé dans le dernier budget, nous mettons sur pied le Fonds des infrastructures routières et de transport en commun. L'essentiel des revenus de la taxe sur les carburants ainsi que les droits sur les permis de conduire et sur les immatriculations seront versés à ce nouveau fonds.

Ces revenus seront toutefois insuffisants pour soutenir le rythme des investissements requis. Une contribution additionnelle des usagers de la route est nécessaire. J'annonce donc que la taxe sur les carburants sera augmentée de 0,01 $ le litre le 1er avril 2010 et de 0,01 $ le litre par année pour les trois années suivantes. Ces revenus seront entièrement consacrés au développement du transport en commun et à l'amélioration de notre réseau routier.

Nous devons également investir dans la modernisation de nos infrastructures sportives.

Les sports de glace — le patin, le hockey — sont au coeur de notre culture. Le Québec compte plus de 400 arénas. La plupart de ces édifices sont plus âgés que les Québécois qui les utilisent. Plusieurs de ces arénas doivent subir des rénovations importantes et remplacer leur système de réfrigération ou de climatisation au fréon, un gaz nocif pour l'environnement dont la production ou l'utilisation sera restreinte d'ici 2020, sinon ils devront fermer.

J'annonce que l'État assumera la moitié des coûts engagés par les municipalités ou les organismes propriétaires d'arénas pour modifier ou remplacer leur système de réfrigération.

Le gouvernement encourage la culture sportive et soutient activement le sport de haut niveau depuis plusieurs années. Dans cet esprit, le Québec soutiendra l'éventuelle candidature de la ville de Québec pour les Jeux olympiques d'hiver. Je rappelle que nos athlètes ont participé à la récolte de la moitié des médailles canadiennes aux Jeux olympiques de Vancouver. Cette performance a démontré de façon éclatante que le soutien aux athlètes donne des résultats. Nous maintenons notre soutien.

J'annonce la création de l'institut national du sport du Québec. Situé au Stade olympique, l'institut offrira à tous les athlètes de haut niveau un encadrement et un soutien qui se compareront aux meilleures pratiques mondiales.

Le Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, alimenté par la taxe sur le tabac, sera doté d'une enveloppe additionnelle de 209 millions de dollars pour financer ces infrastructures sportives.

Ma collègue la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport présentera prochainement le détail de ces investissements.

La prospérité et le bien-être des Québécois nécessitent un retour à l'équilibre des finances publiques. Tel est notre principal défi à moyen terme.

Nous avons fait des déficits par nécessité; nous allons les résorber par devoir. Nous devons agir.

Le contexte démographique ajoute à ce défi. À compter de 2014, il y aura moins de personnes en âge de travailler pour créer de la richesse. Il faudra donc rétablir l'équilibre budgétaire... Il faut donc rétablir l'équilibre budgétaire le plus rapidement possible.

Cela étant, nous avons pris deux décisions fondamentales. D'abord, maintenir les services offerts à la population. En deuxième lieu, éviter aux Québécois la répétition des traumatismes qu'ils ont subis dans le passé, lorsque de brusques redressements budgétaires leur ont été imposés sous forme de mises à la retraite, de coupes de salaire ou de coupures improvisées dans les services. Nous allons agir avec détermination, mais en préservant l'intégrité des services publics.

Les Québécois attendent de l'État plus de rigueur, plus d'efficacité, plus d'efficience. C'est légitime.

Aussi, j'annonce que le gouvernement assumera plus de 60 % de l'effort financier requis pour le retour à l'équilibre budgétaire.

Dans le cadre du budget 2009-2010, ma prédécesseure, Mme Monique Jérôme-Forget, avait prévu des déficits de 3,9 milliards de dollars en 2009-2010 et de 3,8 milliards en 2010-2011. La mise à jour économique de l'automne dernier prévoyait des déficits de 4,7 milliards de dollars pour chacune de ces deux années.

J'annonce aujourd'hui que le déficit de 2009-2010 devrait s'élever à 4,3 milliards de dollars et celui de 2010-2011, à 4,5 milliards de dollars. Ces déficits sont moins élevés que nos estimations de l'automne. Par mesure de prudence, nos prévisions incluent des provisions de 300 millions pour chacun de ces exercices.

Le dernier budget présentait un plan de retour à l'équilibre budgétaire comportant un échéancier ambitieux. Nous maintenons ce plan. Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, nous atteindrons cet équilibre en 2013-2014.

Sans notre plan de retour à l'équilibre budgétaire, le déficit de 2013-2014 s'élèverait à 12,3 milliards de dollars. Des mesures totalisant 6,3 milliards ont été identifiées lors de l'annonce de ce plan, en mars 2009. Il reste donc à trouver 6 milliards de dollars pour rétablir l'équilibre budgétaire. Ce budget propose des mesures pour combler cet écart graduellement et de façon équitable.

Commençons par le contrôle des dépenses.

Le gouvernement du Québec fait bonne figure au Canada, mais il faut faire mieux. De 2003-2004 à 2009-2010, la croissance annuelle moyenne des dépenses au Québec a été de 4,8 %. La moyenne des autres provinces du Canada, excluant le Québec, à été de 7,6 %. Seule la Colombie-Britannique affiche une meilleure performance que le Québec.

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire de mars 2009 — l'an dernier — prévoyait limiter la croissance des dépenses à 3,2 % pour les quatre prochaines années. Nous irons plus loin.

Dans un premier temps, j'annonce que nous mettons en place un plan de contrôle des dépenses qui permet de réduire la croissance des dépenses de programmes à 2,8 % à compter de 2011-2012, et ce, jusqu'au retour de l'équilibre budgétaire. Cet effort sera exigeant. Il sera exigeant pour les ministères et pour les organismes.

Nous mettrons également en place, à compter de 2010-2011, une nouvelle contribution santé pour financer adéquatement les établissements du réseau de la santé.

La mise en place de cette mesure aura pour effet, d'une part, d'accroître le financement direct des établissements de santé et, d'autre part, de réduire la croissance des dépenses de programmes à 2,9 % cette année et à 2,2 % par la suite. En effet, la croissance du financement de la santé à partir des programmes sera plafonnée à 3,7 % cette année et à 3,6 % par an par la suite. L'introduction de cette contribution santé assurera une croissance globale des dépenses de santé de 5 % par année. Je parlerai plus en détail de la contribution santé dans quelques instants.

Par rapport à la tendance observée depuis 2003, le respect de cette cible de dépenses représente une réduction de 1,2 milliard de dollars en 2010-2011, de 2,9 milliards de dollars en 2011-2012, de 4,7 milliards de dollars en 2012-2013 et de 6,6 milliards de dollars en 2013-2014.

Par la suite, la croissance des dépenses de programmes suivra la croissance économique. Comme l'ont fait remarquer les membres du comité consultatif sur l'économie et les finances publiques, «la seule façon durable de gérer les finances publiques est de faire en sorte que les dépenses augmentent au même rythme que les revenus qui les financent — soit le rythme de la croissance économique».

Cela peut sembler du gros bon sens, M. le Président. Pourtant, la dette représentant nos déficits cumulés — à laquelle ne correspondent pas d'actifs tangibles — atteint aujourd'hui plus de 100 milliards de dollars.

Pour atteindre nos cibles d'ici 2013-2014, nous devons instaurer une culture renforcée de contrôle des dépenses. Je souligne le travail de ma collègue la présidente du Conseil du trésor qui a élaboré un plan d'action concret pour guider nos gestes à cet effet au cours des prochaines années.

Les nouvelles initiatives des ministères devront être financées à même les enveloppes existantes. Les programmes venus à échéance ne seront pas automatiquement reconduits: il faudra démontrer l'opportunité de le faire.

Plus fondamentalement, l'action du gouvernement pour le contrôle des dépenses s'articulera autour de trois axes principaux: la rémunération du personnel, l'organisation de l'État et l'amélioration continue de l'efficacité.

Premier axe: la rémunération. La hausse prévue des dépenses tient compte des offres faites aux employés de l'État. Ils ont devant eux une offre augmentant leur rémunération globale de 7 % sur cinq ans. C'est une offre plus que raisonnable. La majorité des autres provinces ont gelé les salaires de leurs employés.

J'annonce que la politique salariale du gouvernement s'appliquera au personnel des cabinets politiques, aux cadres et dirigeants de la fonction publique et qu'elle sera également étendue au personnel des réseaux de la santé et de l'éducation, des universités, des organismes publics et des sociétés d'État. De plus, les primes de rendement seront suspendues pour les hauts dirigeants de ces mêmes secteurs pour les deux prochains exercices. Aux dirigeants des sociétés d'État à vocation commerciale ou financière, nous demanderons un effort de discipline comparable, tout en tenant compte de leur situation particulière.

En ce qui concerne les ministères et les organismes budgétaires, j'annonce le gel de la masse salariale globale jusqu'en 2013-2014. J'annonce également une baisse de 10 % des dépenses de fonctionnement de nature administrative. Les coûts de publicité, de formation et de déplacement seront également réduits de 25 %.

Quant à nous, les élus, nous donnerons l'exemple. J'annonce le gel des salaires du premier ministre, des ministres...

Merci, M. le Président. J'annonce le gel des salaires du premier ministre, des ministres et des députés pour les deux prochaines années.

Le deuxième axe de notre action est l'organisation de l'État. En plus des ministères, le gouvernement compte environ 200 organismes publics. Ils doivent être efficaces, exploiter toutes les possibilités d'économies d'échelle et de mise en commun des ressources. Une trentaine d'organismes seront fusionnés ou abolis. Par exemple, la Corporation d'hébergement du Québec sera intégrée à la Société immobilière du Québec, et son volet financier, au ministère des Finances. Ces initiatives diminueront les coûts associés à l'existence de ces entités.

De 2004-2005 à 2008-2009, l'effectif de la fonction publique a été réduit de 6 %, soit 4 600 personnes, grâce à la règle du remplacement de un départ à la retraite sur deux. Non seulement cette règle continuera de s'appliquer, mais elle sera également étendue au personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation, y compris les cadres. De plus, les contrats de services professionnels seront examinés de façon systématique.

Le troisième axe de notre action est l'amélioration de l'efficacité et de la productivité de l'État. Nous nous engageons dans une évaluation systématique de tous les programmes et de l'efficience administrative, en particulier en ce qui a trait à l'organisation du travail.

Ma collègue la présidente du Conseil du trésor coordonnera les efforts du gouvernement à l'égard du contrôle des dépenses. Elle peut compter sur l'appui et la collaboration de tous les membres du Conseil des ministres pour mener cette tâche à bien.

Nos efforts de contrôle des dépenses s'étendront aussi à l'ensemble des entités gouvernementales. Celles-ci devront réduire leurs dépenses et augmenter leur productivité.

J'annonce que les grandes sociétés d'État commerciales et les organismes publics seront astreints à des objectifs exigeants en matière de productivité et d'efficacité; le fruit de ces améliorations devra atteindre 530 millions de dollars en 2013-2014 et être entièrement consacré au plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Les Québécois réclament que la lutte contre les déficits commence au sein de l'État. Cette demande est légitime. Nous y donnons donc suite puisque plus de 60 % de l'effort requis pour retrouver l'équilibre budgétaire sera fait par le gouvernement, dont 46 % se traduira par le resserrement des dépenses.

L'État doit percevoir tous les revenus qui lui sont dus, avec rigueur et équité. Ni l'évasion fiscale, ni l'évitement fiscal ne sauraient être tolérés. Chaque dollar dû et non perçu s'ajoute au fardeau des contribuables qui sont de bonne foi.

Depuis 2005, nous avons déployé beaucoup d'efforts en ce sens. Encore l'automne dernier, nous avons accordé plus de moyens et de ressources à Revenu Québec, ce qui devrait lui permettre de récupérer 900 millions de dollars additionnels en 2013-2014.

Les planifications fiscales agressives sont des opérations qui respectent la lettre de la loi mais en abusent l'esprit. Au cours des dernières années, la découverte de tels stratagèmes a permis au gouvernement de récupérer 500 millions de dollars.

J'ai annoncé, en octobre dernier, l'instauration de mesures d'encadrement plus rigides de ces planifications fiscales agressives. Le Québec a été le premier au Canada à introduire de telles mesures. Le gouvernement fédéral vient d'emboîter le pas avec son budget du début du mois.

Pour être encore plus efficaces, nous ferons un pas de plus. J'annonce la création de l'Agence du revenu du Québec. L'agence se substituera à Revenu Québec à compter du 1er avril 2011. L'agence sera une entité autonome et imputable, chargée de percevoir les revenus du gouvernement. Les conventions collectives seront évidemment respectées.

Dans la foulée des efforts entrepris, la lutte contre l'évasion fiscale sera renforcée dans certains secteurs. Le gouvernement intensifiera aussi la lutte contre le crime économique et financier. J'annonce donc que 30 millions de dollars additionnels seront consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale en 2010-2011.

Nos actions cibleront:

1° la lutte contre le travail au noir dans la construction. En 2008-2009, plus de 250 millions de dollars ont été récupérés grâce à nos efforts de lutte contre le travail au noir dans ce secteur;

2° l'évasion fiscale dans l'industrie de la restauration. Des modules d'enregistrement des ventes seront installés progressivement dans les restaurants à compter de l'automne;

3° la lutte contre le crime économique et financier. La Sûreté du Québec mettra sur pied une équipe spécialisée pour contrer les crimes économiques dans l'est du Québec, en appui à celle qui est déjà en place à Montréal.

Ces initiatives permettront de récupérer 300 millions de dollars additionnels en 2013-2014. Ajoutés aux 900 millions de dollars annoncés l'an dernier, c'est 1,2 milliard de dollars que nous percevrons grâce à l'intensification de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal.

Afin de dissuader davantage les fraudeurs, nous ferons passer de deux à cinq ans moins un jour la peine d'emprisonnement maximale pour les infractions fiscales majeures.

Je déposerai également dans cette Chambre, au cours des prochaines semaines, un projet de loi concernant les entreprises de services monétaires, notamment celles qui exploitent des bureaux de change et des guichets automatiques. Notre objectif est de prévenir le blanchiment d'argent et les pertes fiscales qui en découlent.

Toutes les mesures contenues dans ce budget sont exposées en détail dans les renseignements additionnels sur les mesures du budget, qui en font partie intégrante.

Tout en nous demandant de la rigueur dans la gestion de l'État, les Québécois tiennent au maintien de leurs services. Le maintien de ceux-ci requiert des ressources financières importantes et adéquates.

Même en resserrant substantiellement la gestion des coûts, il est nécessaire d'accroître les revenus de l'État. En même temps, il faut nuire le moins possible à la compétitivité de notre économie.

Au cours des dernières années, nous avons rendu notre régime fiscal plus compétitif. Mais des écarts importants subsistent encore avec nos voisins. Les études du ministère des Finances arrivent aux mêmes conclusions que celles de l'OCDE et de la grande majorité des experts en la matière: les taxes à la consommation freinent moins la croissance économique que les impôts sur le revenu personnel des individus. Pour cette raison, j'annonce que la TVQ sera augmentée d'un point de pourcentage additionnel le 1er janvier 2012 afin de rétablir l'équilibre budgétaire et d'améliorer le financement de nos services. Cette hausse s'ajoute à l'augmentation d'un point de pourcentage annoncée dans le budget de mars 2009, qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain, 2011.

Au total, la TVQ s'élèvera donc à 9,5 % à compter du 1er janvier 2012. Pour les consommateurs, le taux effectif combiné de la TPS et de la TVQ sera de l'ordre de 15 %, soit ce qu'il a été de 1998 à 2006. Nous allons occuper cet espace fiscal dégagé par le gouvernement fédéral, comme plusieurs nous le recommandent.

Néanmoins, M. le Président, nous allons protéger de cette augmentation les ménages à faibles revenus.

Par ailleurs, nous sommes déterminés à récupérer les 2,2 milliards de dollars que nous réclamons du gouvernement fédéral à l'égard de l'harmonisation de la TVQ et de la TPS. Nous sommes en droit d'attendre un traitement équitable de la part du gouvernement fédéral, qui a récemment accordé des compensations à l'Ontario et à la Colombie-Britannique à la suite de l'harmonisation de leurs taxes de vente à la TPS.

L'effort que nous devons faire doit être partagé par tous. Nous allons demander à nos institutions financières de contribuer de façon particulière à la démarche d'assainissement des finances publiques.

J'annonce que la taxe compensatoire des institutions financières sera augmentée. Cette mesure prendra effet dès demain. Elle sera en vigueur jusqu'au 31 mars 2014 et permettra de récolter, d'ici là, 471 millions de dollars pour rétablir l'équilibre budgétaire. Cela s'ajoute à l'effort fiscal actuel des banques et autres institutions financières, qui versent au Québec près de 1,3 milliard de dollars par année en impôts et en taxes.

En outre, une révision du régime de droits miniers fera en sorte que l'industrie minière versera plus de 240 millions de dollars additionnels dans les coffres du gouvernement au cours des cinq prochaines années. Cela porte à un peu plus de 1 milliard les impôts, taxes et droits que l'industrie minière paiera au gouvernement du Québec pendant cette période. Ainsi, le Québec recevra une plus juste part de l'extraction de ressources minérales appartenant au domaine public.

La tarification est une façon efficace de financer des services publics de qualité. Plusieurs tarifs de services gouvernementaux n'ont pas été augmentés depuis des années. Pour chaque service rendu par le gouvernement, la question se pose: Quelle est la juste part que vous et moi individuellement devrions payer comme usagers? Et quelle est la juste part que l'ensemble de la population doit assumer? À cet égard, un changement de culture profond s'impose. Nous pouvons même parler de révolution culturelle...

Une tarification en lien avec le coût des produits et services présente deux avantages. D'une part, celui qui consomme le service en assume une partie des coûts. Cela évite le gaspillage et incite à consommer de façon rationnelle les services fournis par l'État. D'autre part, la tarification permet l'amélioration et le maintien de services de qualité. Voilà pourquoi la politique de financement des services publics prévoit la mise à niveau et l'indexation de tous les tarifs gouvernementaux, à l'exception de ceux des services de garde.

Par exemple, à la Société des établissements de plein air du Québec, le tarif d'accès quotidien des parcs nationaux pour un adulte est resté inchangé depuis neuf ans, à 3,50 $. Ce tarif sera augmenté à 5,50 $. La SEPAQ pourra ainsi améliorer ses services.

Je voudrais maintenant aborder la question des services de santé. La part de santé dans les dépenses de programmes est passée de 31 % en 1980 à 45 % en 2010. À ce rythme, le budget du ministère de la Santé et des Services sociaux comptera pour près des deux tiers des dépenses de programmes en 2030. La maîtrise de nos finances publiques requiert absolument que soit résolue la question du financement de la santé.

Le rapport Clair en 2000, le rapport Ménard en 2005 et le rapport Castonguay en 2008 ont tous proposé des solutions concrètes pour améliorer le financement de nos services de santé. Plus récemment, le comité consultatif sur l'économie et les finances publiques a formulé des suggestions. Ce n'est pas un sujet facile. Les esprits s'échauffent rapidement lorsqu'on propose des changements à notre système de santé. Trop souvent, les dogmes tiennent lieu d'opinions.

Le temps est cependant venu de passer à une nouvelle étape. Je dépose avec ce budget un document présentant les orientations gouvernementales à l'égard de la performance et du financement de la santé. Les mesures que nous proposons s'appuient sur une responsabilité partagée entre l'État et les Québécois. Elles tiennent en trois volets.

Le premier volet concerne l'accroissement de l'efficacité et de la productivité du réseau de la santé. Ainsi, nous entreprendrons: une démarche globale d'optimisation des processus de travail à réaliser dans chaque établissement; une rationalisation des infrastructures technologiques et informatiques et l'implantation de nouvelles technologies porteuses; une révision de la gouvernance du réseau, en particulier des liens entre le ministère de la Santé et des Services sociaux, les agences de la santé et les établissements afin d'améliorer l'efficacité des actions.

En matière opérationnelle, les artisans du réseau de la santé ont souvent des idées concrètes pour accroître la productivité et l'efficacité du travail dans leurs établissements. Pour favoriser de telles initiatives, nous proposons l'instauration d'un fonds qui servira à financer les projets prometteurs issus du milieu de la santé.

Le deuxième volet concerne le financement de la santé. L'accroissement de l'efficacité du réseau ne suffira pas à combler les besoins des services qui augmentent année après année. Nous devons trouver de nouvelles sources de financement. L'introduction de nouvelles sources de revenus maintiendra à 5 % la croissance annuelle des dépenses totales de santé. Ce rythme assurera à la fois des services de santé de qualité et le maintien des autres missions essentielles de l'État. L'ensemble de la population du Québec profite des soins offerts par notre système de santé. L'ensemble de la population participera à son financement à la hauteur de ses moyens.

J'annonce la mise en place d'une contribution générale pour la santé dès le 1er juillet 2010. Cette contribution santé vise tous les adultes québécois, à l'exception des clientèles à faibles revenus. Elle sera de 25 $ par adulte en 2010, de 100 $ en 2011 et de 200 $ en 2012. Ces revenus seront versés dans un fonds dédié pour financer directement les établissements de santé en fonction de leur productivité et de leurs résultats. Elle stimulera l'efficience.

Nous envisageons également l'introduction d'une franchise santé, calculée en fonction du nombre de visites médicales effectuées pendant l'année. La mise en place d'une telle franchise a notamment été proposée par le rapport Castonguay portant sur le financement de la santé. La franchise pourrait être modulée afin d'inciter les gens à utiliser les services de première ligne.

En plus de financer les établissements, cette franchise aurait des effets bénéfiques sur le comportement des fournisseurs et des consommateurs des services de santé. D'une part, une franchise modulée inciterait les citoyens à utiliser rationnellement les services mis à leur disposition, notamment en les dirigeant vers la ressource la plus appropriée selon les circonstances. D'autre part, elle inciterait les établissements à être plus efficaces pour traiter davantage de patients. En effet, les sommes récoltées au moyen de la franchise seraient distribuées aux établissements où les services auraient été fournis.

Ce genre de financement à effet orienteur est utilisé avec succès dans plusieurs pays d'Europe. Au cours des prochains mois, nous mènerons des travaux avec nos partenaires afin d'étudier les expériences d'autres juridictions qui ont implanté une franchise. Nous allons nous inspirer des systèmes les plus performants et les adapter au contexte québécois.

Les Québécois veulent savoir où va leur argent. Je le répète, les contributions santé perçues, et éventuellement les franchises, seront versées directement dans un fonds dédié au financement de la santé.

Le troisième volet de notre réforme porte donc sur la transparence financière du système de santé. Un portrait financier global de la santé est essentiel à la tenue d'un débat éclairé.

Nous produirons désormais chaque année les comptes de la santé. Ce rapport financier présentera en détail les dépenses en santé et services sociaux et leur évolution, leurs sources de financement ainsi que les indicateurs de performance du système de santé. Les Québécois sauront où va leur argent. Les comptes de la santé seront rendus publics chaque automne par mon collègue le ministre de la Santé et des Services sociaux.

Je souhaite que tous nos partenaires accueillent les changements proposés avec un esprit ouvert. La situation actuelle est insoutenable à long terme. Il est temps de mettre en place des solutions efficaces et durables afin d'assurer la pérennité de notre système public de santé.

Le retour à l'équilibre budgétaire ne se fera pas au détriment de la justice sociale. Nous protégeons nos valeurs en améliorant les conditions de vie des Québécois, particulièrement les plus démunis et les aînés. Nous sommes conscients que les hausses de taxes et de tarifs pourront avoir des impacts sur les budgets des Québécois.

Afin de protéger le pouvoir d'achat des ménages moins nantis, j'annonce la création du crédit d'impôt remboursable pour la solidarité. Ce nouveau crédit d'impôt remplacera le crédit d'impôt pour la TVQ, le remboursement d'impôt foncier et le crédit d'impôt pour les habitants d'un village nordique. Il sera plus simple d'application.

Le nouveau crédit d'impôt profitera à 200 000 ménages de plus que les crédits d'impôt actuels, et chaque ménage recevra en moyenne 174 $ de plus par année. Il sera versé mensuellement à compter de juillet 2011, ce qui contribuera à améliorer les liquidités des ménages bénéficiaires. À terme, le gouvernement consacrera chaque année 1,4 milliard de dollars à ce nouveau crédit d'impôt, soit 510 millions de dollars de plus qu'aux crédits d'impôt actuels.

Nous allons aussi accroître notre aide pour financer les projets visant à améliorer le respect des personnes aînées et à favoriser le vieillissement actif. Des sommes de 4 millions de dollars par année en 2010-2011 et en 2011-2012 seront, à cet effet, mises à la disposition de ma collègue la ministre responsable des Aînés.

Nous améliorons également le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile en faveur des personnes âgées vivant en résidence. Plus de Québécois pourront s'en prévaloir plus facilement.

Depuis 2004-2005, le gouvernement a consacré 4,5 milliards de dollars à son plan de lutte contre la pauvreté. Celui-ci a produit des résultats dont tous les Québécois peuvent être fiers. Notamment, le taux de pauvreté des familles québécoises est de 20 % inférieur à celui des familles canadiennes. Chez les enfants, le taux de pauvreté est le plus bas de toutes les provinces canadiennes. Le plan arrive à échéance cette année.

J'annonce le renouvellement pour cinq ans du plan de lutte contre la pauvreté, c'est-à-dire jusqu'en 2014-2015. Le nouveau plan prévoit des investissements additionnels de 1,3 milliard de dollars pour les cinq prochaines années. Il maintient notamment les programmes actuels pour les plus démunis. Mon collègue le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale dévoilera les détails du nouveau plan de lutte contre la pauvreté au cours des prochaines semaines.

Nous allons également poursuivre le développement du logement social. Depuis 2004, nous avons fait construire 27 000 unités de logement social.

J'annonce que nous allons construire 3 000, 3 000 nouvelles unités de logement social. Cela portera nos investissements à près de 3 milliards de dollars pour les 30 000 unités de logement social annoncées depuis 2004.

Par ailleurs, le Nord québécois a un besoin urgent de nouveaux logements. Nous allons y construire 340 logements sociaux additionnels. Ces nouveaux logements amélioreront notamment les conditions de vie de nos concitoyens inuits. Nous demandons au gouvernement fédéral de faire sa part.

Toutes les mesures budgétaires qui contribuent à rétablir l'équilibre et à réduire l'endettement seront incluses dans un projet de loi omnibus que je présenterai à l'Assemblée nationale au cours des prochaines semaines. Ces mesures sont nécessaires pour protéger nos valeurs qui se reflètent dans nos services publics.

Notre approche, M. le Président, est graduelle. Sur les 12,3 milliards à déterminer, le budget de l'an dernier établissait un effort de 6,3 milliards de dollars pour retrouver l'équilibre budgétaire en 2013-2014. Le présent budget contient 4,9 milliards de dollars de nouvelles mesures. À ce jour, nous avons donc annoncé et identifié plus de 90 % des mesures qui nous ramèneront à l'équilibre en 2013-2014. Quant au solde, nous en disposerons en temps et lieu, à la lumière de la réalité économique et financière.

Notre approche est équitable. En effet, 62 % de l'effort d'élimination du déficit sera fourni par l'État grâce au resserrement de ses dépenses, aux gains d'efficience dans les organismes publics et à la lutte contre l'évasion fiscale. Les citoyens et les entreprises contribueront pour le reste.

Cela dit, les Québécois sont en meilleure position qu'il y a sept ans pour le faire. Depuis notre arrivée au pouvoir, en 2003, le taux de chômage et le nombre de prestataires de l'aide sociale ont tous deux diminué. De plus, le revenu disponible et le pouvoir d'achat des Québécois ont augmenté.

Même en tenant compte de l'ensemble des mesures de retour à l'équilibre budgétaire, un couple ayant deux enfants et des revenus de 40 000 $ dispose aujourd'hui d'un pouvoir d'achat amélioré de plus de 7 200 $ par rapport à 2003. Une famille ayant deux enfants et des revenus de 100 000 $ dispose, pour sa part, de 3 800 $ nets de plus qu'en 2003.

Les initiatives que nous annonçons aujourd'hui auront peu d'effet sur le revenu disponible des Québécois en 2010. Elles entreront en vigueur de façon graduelle afin que les citoyens puissent s'y préparer. Elles seront accompagnées de mesures compensatoires qui protègent les ménages moins nantis. Et nous nous sommes également assurés de minimiser leur impact sur la croissance économique.

Nous agissons de façon responsable pour bâtir des assises solides à nos finances publiques, des assises sur lesquelles nous pourrons édifier notre avenir.

Consolider la relance, rétablir l'équilibre budgétaire, il s'agit là de conditions préalables à la poursuite de l'ambition des Québécois. Maintenant, il faut aller plus loin.

À plus long terme, la prospérité et le bien-être des Québécois reposeront sur une économie plus performante, plus productive, plus compétitive. Il faut libérer tout le potentiel offert par les ambitions des Québécois. Cela requiert de relever notre défi démographique et d'accroître notre performance; cela implique de poursuivre notre virage vert et de favoriser l'expression et le rayonnement de notre culture. Nous nous engageons dans une démarche ambitieuse pour construire le Québec des 20 prochaines années.

Parlons d'abord du défi démographique. Je le rappelle, si nous n'intervenons pas, la baisse de notre population en âge de travailler pourrait amputer du tiers notre potentiel de croissance économique dans 10 ans à peine. Il faut intervenir pour redresser cette tendance. Deux leviers s'offrent à nous: agir sur la démographie; agir sur l'emploi. Nous faisons les deux.

En matière de démographie, depuis 2003, le gouvernement a posé plusieurs gestes à l'égard de la famille et de l'immigration pour dynamiser la croissance de la population.

Le soutien financier aux familles offert par le gouvernement du Québec a augmenté de plus de 58 % entre 2003 et 2009. Cette politique familiale avantageuse a déjà porté ses fruits. Pour la première fois depuis 50 ans, le taux de fécondité des Québécoises dépasse celui des Canadiennes. L'Institut de la statistique du Québec a même récemment révisé substantiellement à la hausse ses perspectives démographiques.

Le deuxième levier est celui de l'emploi. Pour maintenir notre potentiel économique, nous devons changer notre rapport au travail. Nous devons favoriser le vieillissement actif. Nos aînés vivent plus longtemps en santé que jamais auparavant et ils possèdent une expérience inestimable que nous respectons et que nous souhaitons valoriser.

Tous les Québécois qui le souhaitent, particulièrement les travailleurs d'expérience, doivent pouvoir continuer à participer activement à la vie économique du Québec. Ainsi, on atténuera les effets négatifs du vieillissement de la population. La participation au marché du travail est une question complexe. Nous devons l'analyser avec soin.

J'annonce la création de la Commission nationale sur la participation au marché du travail. Elle ciblera les avenues qui permettront au Québec de maximiser la qualité et la quantité de sa main-d’œuvre.

La commission sera coprésidée par Mme Françoise Bertrand, présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec, et par M. Gilles Demers, un économiste et sous-ministre récemment retraité qui choisit de vieillir activement. Ils sont les candidats tout désignés pour présider la commission. Je les remercie de collaborer à la démarche entreprise par le gouvernement. La commission soumettra un rapport intérimaire dès février 2011 et un rapport final à l'automne 2011.

Pour établir les conditions d'une prospérité durable, il faut, dès aujourd'hui, actionner les leviers qui accroîtront notre productivité et notre performance. Nous allons agir sur trois axes : l'éducation, l'innovation et l'environnement d'affaires.

Aujourd'hui, toute économie développée est une économie du savoir. C'est pourquoi le gouvernement fait de l'éducation une priorité. Il incombe au gouvernement de créer un environnement propice à une éducation de qualité et à la formation d'une main-d’œuvre répondant aux besoins du marché du travail.

Dès maintenant, j'annonce 75 millions de dollars pour actualiser les programmes de formation professionnelle et technique et pour améliorer l'offre de formation dans toutes les régions du Québec.

Nos universités jouent un rôle plus crucial que jamais dans notre développement économique, social et culturel. Le Québec a reconnu ce fait en mettant fin au gel des frais de scolarité, qui avait duré plus de dix ans, et surtout en réinvestissant massivement dans notre réseau d'institutions universitaires. De 2003-2004 à 2009-2010, les dépenses de transfert aux universités par le gouvernement ont augmenté en moyenne de 5,9 % par année, aussi rapidement que celles de la santé. De toutes les provinces canadiennes, le Québec est le gouvernement qui finance le plus ses universités. Compte tenu de la croissance prévue pour 2010-2011, la contribution annuelle de l'État au financement des universités a augmenté de 1 milliard de dollars depuis 2003. Mais il faut faire plus. Nos universités doivent se comparer avantageusement aux meilleures institutions ailleurs dans le monde. Pour jouer pleinement leur rôle, elles doivent disposer des ressources nécessaires.

À cette fin, j'annonce que notre gouvernement haussera les frais de scolarité universitaire à compter de l'automne 2012.

En vue de déterminer les modalités de cette hausse, ma collègue la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport amorcera une démarche qui mènera, dès l'automne, à une rencontre des partenaires de l'éducation.

Cette rencontre portera sur la performance et l'efficience du réseau d'enseignement universitaire en matière d'enseignement, de recherche et de gestion. Ce sera aussi l'occasion d'échanger sur les ressources à consacrer à l'enseignement universitaire — à savoir leur niveau, leurs sources et leurs modalités de financement.

La qualité de l'enseignement et de la recherche ainsi que l'accès aux études universitaires seront au centre des discussions. Les universités devront s'engager à mettre en place des plans d'amélioration de la qualité des services rendus aux étudiants et de résorption des déficits accumulés.

Cette rencontre, M. le Président, cette rencontre des partenaires de l'éducation sera aussi l'occasion de discuter d'autres enjeux comme la démocratie scolaire et l'adéquation entre l'enseignement et les besoins à venir du marché du travail. Premier axe, l'éducation.

Deuxième axe d'accroissement de la productivité, l'innovation. Avec la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, nous avons pavé la voie vers une économie innovante. Nous poursuivons nos efforts de mise en place de conditions soutenant la créativité.

J'annonce l'actualisation et la prolongation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation.

En considérant les budgets additionnels, les sommes reconduites de la précédente stratégie, le lancement de projets mobilisateurs de démonstration technologique et les investissements dans les infrastructures de recherche, le gouvernement consacrera plus de 1,1 milliard de dollars à l'innovation au cours des trois prochaines années.

Les détails de la nouvelle Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation seront dévoilés au cours des prochaines semaines par mon collègue le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Pour contribuer à la création de richesse et d'emplois, les entreprises québécoises doivent bénéficier d'un environnement d'affaires concurrentiel. Le gouvernement a mis en place un régime fiscal plus favorable à l'investissement afin d'accroître la productivité des entreprises. Nous avons notamment éliminé la taxe sur le capital et mis en place un crédit d'impôt à l'investissement. De plus, en décembre, nous avons modifié ce crédit d'impôt et l'aide fiscale aux régions ressources afin d'axer le régime fiscal québécois davantage sur l'investissement.

Les bonifications apportées permettront d'injecter environ 100 millions de dollars annuellement dans notre économie. Mais, dans un contexte où le dollar canadien est fort, nous devons continuer à soutenir l'exportation pour permettre à nos entreprises de profiter des nouveaux marchés.

Pour renforcer les entreprises québécoises à potentiel d'exportation, j'annonce que nous allons accorder 50 millions de dollars sur trois ans à Investissement Québec. Ces sommes seront investies dans les PME québécoises qui désirent développer des nouveaux marchés d'exportation.

Cet outil financier s'ajoute à l'initiative annoncée en janvier dernier par la Caisse de dépôt et placement du Québec, le Mouvement Desjardins et Capital régional et coopératif Desjardins, qui unissent leurs forces pour appuyer à hauteur de 600 millions de dollars le développement des PME du Québec, dont celles qui exportent. C'est donc 650 millions de dollars qui seront mis à la disposition des PME exportatrices du Québec.

J'annonce également la création du Fonds d'investissements pour la relève agricole.

Ce fonds sera doté de 75 millions de dollars sur cinq ans par La Financière agricole du Québec en collaboration avec le Fonds de solidarité FTQ et Capital régional et coopératif Desjardins. Il épaulera les jeunes Québécois souhaitant s'investir en agriculture en leur facilitant l'accès aux capitaux nécessaires. Mon collègue le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation fera bientôt connaître les détails relatifs à ce fonds.

Le développement du Québec doit compter sur trois piliers: une capitale nationale forte, des régions fortes, une métropole forte. Chacun a besoin des autres pour assurer son propre avenir. En négliger un serait négliger le développement du Québec tout entier.

Certaines régions ont été durement touchées par les pertes d'emploi, notamment dans le secteur forestier. Notre stratégie de soutien à la reprise comporte des initiatives pour les régions de 56 millions de dollars en 2010-2011, et qui totaliseront 255 millions de dollars sur les trois prochains exercices. Par ailleurs, le Plan québécois des infrastructures et le programme d'investissement d'Hydro-Québec produisent d'importantes retombées sur toutes les régions du Québec.

Même en pleine tourmente économique, la région de la Capitale-Nationale est demeurée remarquablement vigoureuse. Son taux de chômage de 4,1 % compte parmi les plus bas au Canada. Mais, pour tabler sur cette vitalité, nous prolongeons de cinq ans notre appui au développement de la Capitale-Nationale.

La concurrence mondiale se joue beaucoup aujourd'hui entre grandes métropoles. Notre Métropole joue donc un rôle unique dans le développement du Québec. Le renforcement de son économie est essentiel à la prospérité durable du Québec. La promotion de Montréal requiert certes la contribution du gouvernement, mais elle appelle aussi la participation des partenaires socioéconomiques, particulièrement de la ville de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal, des associations patronales et syndicales ainsi que des acteurs du secteur financier.

La stratégie de développement Imaginer-Réaliser Montréal 2025 et les fonds consentis pour la mettre en œuvre ont grandement contribué au dynamisme de la ville. Nous prolongeons notre soutien jusqu'en 2017 en ajoutant 175 millions de dollars.

Le secteur financier joue un rôle de premier plan dans le développement économique de Montréal et du Québec entier. L'industrie des services financiers gagnerait d'une meilleure cohésion. Le gouvernement appuiera la mise sur pied d'une table de concertation pour le développement et l'avancement du secteur financier de Montréal. Le Mouvement Desjardins et la Caisse de dépôt et placement du Québec compteront notamment parmi les membres fondateurs de cette nouvelle table de concertation.

Le régime des centres financiers internationaux a été instauré en 1986 pour faciliter l'implantation, le développement et le maintien dans la métropole d'opérations financières internationales.

J'annonce que nous remplaçons le régime actuel par un crédit d'impôt remboursable portant sur les salaires versés aux employés. Le programme pourra ainsi continuer à jouer son rôle de catalyseur et favoriser le développement de nouvelles activités porteuses à Montréal.

Pour toute métropole, la qualité des infrastructures aéroportuaires constitue un facteur d'attraction pour les sièges sociaux, les centres de recherche et les autres moteurs de développement. À cet égard, il faut saluer le travail réalisé par Aéroports de Montréal au cours des dix dernières années.

Le lien entre l'aéroport et le centre-ville fait partie intégrante de la qualité de l'accueil aéroportuaire. Montréal doit se doter d'un lien aéroportuaire efficace. Ce projet avait d'ailleurs été reconnu comme prioritaire lors du Sommet économique de Montréal de 2002. Il est temps d'agir.

J'annonce que nous allons consacrer 200 millions de dollars à l'implantation d'un lien ferroviaire express entre l'aéroport et le centre-ville de Montréal. Le projet sera réalisé par Aéroports de Montréal. Nous comptons sur l'appui du gouvernement fédéral pour faire en sorte que ce projet essentiel puisse se réaliser dans les meilleurs délais.

Plus généralement, les infrastructures de transport en commun sont des éléments centraux du développement économique et de l'attractivité des grandes villes. Nous mettrons à la disposition des agglomérations de Montréal et de Québec les moyens d'investir dans leurs réseaux de transport collectif.

Dès 2010-2011, si les autorités des communautés métropolitaines de Montréal ou de Québec en font la demande, le gouvernement pourra appliquer sur leur territoire une majoration de la taxe sur l'essence jusqu'à 0,015 $ le litre. Par contre, à cela il y a une condition ferme: les revenus ainsi perçus ne devront pas servir à diminuer la part des villes ou des usagers dans le financement des réseaux de transport métropolitain.

Le développement durable, M. le Président, sera un axe important et une signature de notre économie pour les 20 prochaines années au moins. Il est important de poursuivre le virage vert amorcé par notre gouvernement en 2006. La lutte contre les changements climatiques offrira au Québec de nouvelles perspectives et occasions pour le développement d'une économie verte.

Les Québécois veulent que le Québec demeure un chef de file dans la lutte contre les changements climatiques. Le gouvernement a annoncé en novembre l'objectif du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020, à savoir 20 % sous le niveau de 1990. En 2020, le Québec aura le plus faible taux d'émission par habitant en Amérique du Nord.

L'atteinte de notre cible évitera l'émission de 21 millions de tonnes de gaz à effet de serre en 2020. C'est l'équivalent de 5 millions de voitures d'aujourd'hui, soit la quasi-totalité du parc de véhicules actuel au Québec. Avec le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, le gouvernement est fermement engagé dans l'action pour 2012 et pose déjà les jalons pour l'horizon 2020.

Par exemple, nous encourageons le virage vert des véhicules lourds. À compter de cette année, les camions et tracteurs neufs utilisés pour le transport de marchandises doivent respecter les nouvelles normes nord-américaines sur les émissions polluantes. Pour encourager l'achat de véhicules neufs plus respectueux de l'environnement, nous modifions le taux d'amortissement pour les camions et tracteurs utilisés pour le transport de marchandises.

L'électrification de nos moyens de transport est une solution qui permettrait de réaliser d'importantes réductions de nos émissions, tout en réduisant notre dépendance au pétrole.

J'annonce la mise en œuvre de la Politique industrielle pour le développement d'une filière des véhicules électriques.

La politique mise sur le savoir-faire québécois et sur la présence d'entreprises réunissant les compétences requises pour aider les constructeurs dans le développement de véhicules électriques. Elle favorisera des projets novateurs, comme celui de l'autobus électrique. Un tel projet permettra de démontrer et de valoriser les technologies et le potentiel industriel québécois.

Mes collègues la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation présenteront un plan d'action découlant de la Politique industrielle pour le développement d'une filière des véhicules électriques.

Grâce à l'hydroélectricité, les entreprises québécoises disposent d'une forme d'énergie renouvelable et compétitive ayant moins d'impact sur l'environnement et le climat que les autres sources de production électrique traditionnelles. À consommation d'électricité égale, l'empreinte carbone d'une entreprise au Québec est inférieure à ce qu'elle est dans la plupart des endroits au monde. Par exemple, une tonne d'aluminium produite au Québec génère cinq fois moins de gaz à effet de serre que la même tonne produite en Chine. À l'échelle internationale, il s'agit d'un avantage compétitif pour toute entreprise établie au Québec. Nos entreprises doivent tabler sur cet atout concurrentiel pour commercialiser leurs produits à l'étranger.

J'annonce la mise en place d'une aide financière de 24 millions de dollars sur trois ans pour encourager la commercialisation de produits faits au Québec ayant obtenu une certification empreinte carbone.

Nous devons mettre en valeur deux des atouts de l'économie québécoise: les ressources naturelles et le territoire. Nous tablons notamment sur le déploiement du plan Nord, le développement de nos ressources hydrauliques et éoliennes.

Le plan Nord est un projet de développement à long terme du Nord québécois. Il donnera lieu à de multiples pistes d'action issues de travaux conjoints avec les premières nations, les Inuits et les communautés locales. Le plan Nord vise de plus la valorisation du patrimoine naturel du territoire. Le gouvernement maintient son engagement de soustraire 50 % du territoire du plan Nord à toute activité industrielle ainsi que son objectif de planter 100 millions d'arbres dans les territoires nordiques.

Dans le budget 2009-2010, le gouvernement a posé les premiers jalons du plan Nord. Ce budget va plus loin.

J'annonce que nous accordons 57 millions de dollars sur trois ans pour assurer le bon fonctionnement de la démarche en cours et encourager les initiatives qui permettront de répondre à des besoins exprimés par les communautés locales.

La prospérité du Québec passe également par un développement durable et responsable de nos ressources hydrauliques et éoliennes.

L'eau. L'eau est une richesse collective exceptionnelle du Québec. Elle est précieuse pour la planète. La gestion environnementale de l'eau nécessite que les utilisateurs soient sensibilisés à la valeur de cette ressource.

J'annonce qu'à compter du 1er janvier 2011 nous allons imposer une redevance sur l'eau utilisée comme intrant ou dans les processus de production.

De plus, la mise en valeur de nos ressources s'appuie sur la réalisation de projets innovateurs, tel le développement du parc éolien. Or, en raison de la récession, plusieurs promoteurs de projets éoliens rencontrent des difficultés liées au financement. J'annonce la mise en place d'un programme temporaire de soutien financier aux projets d'énergie éolienne qui doivent être réalisés de 2010 à 2012.

Nous allons...

Il y en a qui connaissent l'impact de développement économique de cette annonce, M. le Président.

Nous allons en outre élargir la déduction pour amortissement accéléré à l'égard du matériel utilisé pour la production d'énergie propre et la conservation d'énergie.

Quant au gaz naturel, le gouvernement suit avec intérêt les développements prometteurs en matière d'exploration sur le territoire québécois.

Quand on parle d'avenir, il faut aussi... Et j'aimerais maintenant vous parler de culture.

Le développement du Québec dépasse la seule dimension budgétaire. La culture, c'est aussi l'économie. C'est un mode d'expression individuelle et collective: elle est le reflet des valeurs de notre nation. Dès 2003, nous avons pris l'engagement de faire de la culture l'une des missions privilégiées de l'État québécois.

Nos créateurs doivent pouvoir rayonner à l'étranger. Nous consacrons donc 9 millions de dollars sur les trois prochaines années pour continuer d'appuyer nos artistes sur la scène internationale. Cette mesure atténue l'impact du retrait du soutien fédéral aux programmes de diffusion internationale.

J'ai déjà annoncé des bonifications au crédit d'impôt pour services de production cinématographique. Les résultats ne se sont pas fait attendre. Des productions étrangères totalisant plus de 200 millions de dollars ont confirmé leur venue au Québec en 2010. C'est trois fois plus qu'en 2009.

Il est également important d'investir dans la vitalité de nos entreprises et de nos organismes culturels. La crise financière a eu des répercussions néfastes sur leur financement.

Pour leur offrir des possibilités de financement accru, j'annonce une contribution initiale de 10 millions de dollars à la Société de développement des entreprises culturelles, contribution qui pourra atteindre 30 millions de dollars. Cet apport permettra à la SODEC d'amplifier ses activités de prêts et de garanties de prêt aux entreprises culturelles.

Au cours des dernières années, plusieurs orchestres symphoniques ont connu des difficultés sur le plan financier.

Afin d'enrichir l'aide gouvernementale aux organismes culturels, j'annonce la création par Loto-Québec d'un fonds de soutien à l'Orchestre symphonique de Montréal. Loto-Québec versera dans le fonds 10 millions de dollars en 2010-2011 et 8,5 millions de dollars par la suite.

L'État sera ainsi en mesure d'accroître son soutien à d'autres activités culturelles, notamment pour: l'Orchestre métropolitain du Grand Montréal; les orchestres symphoniques et de chambre du Québec; l'Internationale d'opéra de Québec; l'Opéra de Montréal; et d'autres organismes culturels, organismes de formation supérieure et de formation spécialisée de toutes les régions du Québec. Ma collègue la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine procédera avec plaisir à des annonces à ce sujet au cours des prochaines semaines.

Le gouvernement de Jean Lesage a créé en 1961 le ministère des Affaires culturelles pour favoriser le rayonnement de notre culture ici et à l'étranger. Le ministère aura donc 50 ans l'an prochain, ce qui en fait le plus ancien en Amérique du Nord. Le gouvernement souhaite souligner cet événement.

J'annonce la réfection de l'édifice Wilder, qui logera des organismes à vocation culturelle ainsi que des bureaux du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Mes collègues la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et la ministre des Services gouvernementaux préciseront prochainement les modalités de la mise en œuvre de ce projet.

Je l'ai dit au début de mon intervention, ce budget vise le bien commun de tous les Québécois. L'équité et la solidarité se pratiquent autant entre les générations qu'entre les individus.

En 2006, notre gouvernement a mis sur pied le Fonds des générations pour assurer que nos enfants et nos petits-enfants n'assumeraient que leur juste part de la dette contractée par leurs parents et leurs grands-parents.

Notre taux d'endettement est le plus élevé de toutes les provinces canadiennes. Même si une partie de cet endettement correspond à des actifs de qualité, même si l'économie du Québec est diversifiée, même si le Québec dispose de ressources naturelles abondantes, cette situation est préoccupante. Nous devons alléger le fardeau des Québécois qui nous suivent.

L'objectif du Fonds des générations était de réduire fortement le rapport de la dette au PIB en 2026. En raison de la réforme comptable et des déficits engagés pour combattre la récession de la dernière année, nous devons redéfinir ce ratio et fixer une nouvelle cible. Nous nous étions donné jusqu'au budget 2011-2012 pour ce faire. Nous n'attendrons pas.

J'annonce dès aujourd'hui que notre objectif sera que la dette associée aux déficits cumulés représente 17 % du PIB en 2026, soit une réduction de moitié du ratio actuel, qui est de 35,4 %.

Pourquoi la cible s'exprime-t-elle sur la base de déficits cumulés? Parce que, dans les finances de l'État comme dans nos finances personnelles, les dettes ne sont pas toutes de même nature.

La partie de la dette que nous devons rapidement réduire est celle qui représente les déficits cumulés, c'est-à-dire la mauvaise dette — l'équivalent du solde non payé sur une carte de crédit.

L'autre partie de la dette — la bonne dette — a servi à financer nos actifs, c'est-à-dire nos centrales hydroélectriques, nos routes, nos écoles et nos hôpitaux. Comme une hypothèque, il convient de l'amortir sur la durée.

Cette dette a tout de même beaucoup augmenté, au cours des dernières années, en raison du Plan québécois des infrastructures, un peu comme le propriétaire qui ajoute à son emprunt hypothécaire pour financer une importante rénovation de sa maison.

Nous fixons donc aussi une cible à l'égard de la dette brute. Elle s'élève présentement à 53,2 % du PIB. Notre objectif est de réduire ce ratio à 45 % en 2026. Nous modifierons la loi sur le Fonds des générations pour y inscrire les nouveaux objectifs de réduction de la dette.

Je vous rappelle que nous avons maintenu les versements au Fonds des générations malgré la récession et les déficits budgétaires. Nous y verserons 892 millions de dollars cette année, ce qui en portera le solde à 3,6 milliards de dollars.

Afin d'atteindre nos objectifs de réduction du poids de la dette, nous devrons consacrer de nouvelles sources de financement au Fonds des générations à compter de 2014, lorsque l'équilibre des finances publiques sera rétabli.

Présentement, le Fonds des générations est principalement alimenté par des redevances versées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'électricité sur l'eau qu'ils utilisent pour produire l'électricité.

Les Québécois sont fiers du développement hydroélectrique du Québec. Il a joué un rôle majeur dans le développement de notre économie, de nos régions, de notre société. C'est une richesse sur laquelle nous allons tabler pour réduire notre dette. Les Québécois paient leur électricité moins cher qu'à peu près partout en Amérique du Nord. À New York et à Boston, l'électricité est au moins trois fois plus dispendieuse qu'au Québec. À Toronto, elle est 66 % plus chère.

Nous bénéficions aujourd'hui des aménagements hydroélectriques des années soixante, soixante-dix et quatre-vingt à des coûts des années soixante, soixante-dix et quatre-vingt. Aujourd'hui, le coût du bloc patrimonial d'électricité est fixé à 0,0279 $ par kilowattheure. Il est gelé depuis son établissement en 2000. Or, le coût de l'électricité provenant des nouveaux projets hydroélectriques et des autres sources d'énergie renouvelable comme l'éolien est de plus de 0,08 $ par kilowattheure.

Le bas tarif entraîne chez le consommateur québécois une perception sous-évaluée de cette ressource précieuse. Les Québécois ont peu d'incitation à améliorer leur efficacité énergétique.

J'annonce qu'à compter de 2014 nous allons augmenter progressivement le prix de l'électricité provenant du bloc patrimonial d'Hydro-Québec jusqu'à ce que cette augmentation atteigne 0,01 $ par kilowattheure en 2018. Cette augmentation se traduira par une hausse moyenne des tarifs d'électricité de 3,7 % par an pour la quasi-totalité des clients d'Hydro-Québec. Les entreprises absorberont la moitié de l'impact de cette hausse.

Par la suite, le prix du bloc patrimonial sera indexé au rythme de l'inflation. Nous allons faire en sorte que les tarifs d'électricité résidentiels demeurent inférieurs à la moyenne canadienne.

Pour atténuer l'impact de la hausse du prix du bloc patrimonial, le gouvernement demande à Hydro-Québec d'augmenter son objectif d'efficacité énergétique. Le nouvel objectif sera ambitieux et établi dans les mois qui viennent. Cette augmentation de l'efficacité énergétique sera la source d'économies pour les consommateurs.

Les ménages les plus démunis seront protégés de ces augmentations de tarifs. Le nouveau crédit d'impôt pour la solidarité que j'ai annoncé plus tôt sera en effet ajusté pour tenir compte des hausses.

La clientèle industrielle du tarif L, c'est-à-dire le tarif de grande puissance, sera exonérée de la hausse du prix de l'électricité patrimoniale mais pas des hausses habituelles d'Hydro-Québec. Pour cette clientèle, qui représente 150 grandes entreprises industrielles, l'électricité est une composante importante des coûts de production. Ces entreprises sont en bonne partie situées dans les régions, où leur contribution à l'économie et à l'emploi est vitale. Une hausse des coûts de l'électricité diminuerait de façon importante leur rentabilité et pourrait même entraîner la fermeture de certaines d'entre elles.

Par ailleurs, certes, quelques entreprises, grandes consommatrices d'énergie, ont conclu avec Hydro-Québec des contrats d'approvisionnement spéciaux dans les années quatre-vingt. Plusieurs de ces contrats arriveront à échéance entre 2014 et 2016. Ces contrats ne seront pas renouvelés. Hydro-Québec pourra ainsi récolter 160 millions de dollars supplémentaires par année.

À terme, en 2018, la hausse du prix de l'électricité du bloc patrimonial représentera 1,6 milliard de dollars par année de revenus additionnels. Ces revenus seront entièrement versés au Fonds des générations pour réduire la dette. Ils permettront d'atteindre nos objectifs en matière d'endettement. En acceptant de payer un peu plus cher une électricité qui restera exceptionnellement bon marché, les entreprises et les citoyens du Québec s'acquitteront de leur responsabilité à l'égard des générations futures.

M. le Président, ce budget a pour objectif immédiat de préserver nos acquis économiques et sociaux, mais sa finalité est d'accroître la capacité des Québécois de réaliser leurs ambitions pour eux-mêmes, pour leurs proches, pour leur communauté.

Ce budget favorise l'éclosion d'un Québec prospère, créatif et vert, un Québec présent sur tous les marchés du monde, grâce à des entrepreneurs et grâce à des centres internationaux d'excellence, grâce à ses ressources naturelles, grâce surtout aux Québécois eux-mêmes.

Ce budget est à l'image des Québécois: ambitieux et réaliste. Il propose des stratégies pour assurer la prospérité et le bien-être des Québécois à court terme, en consolidant la relance économique; à moyen terme, en résorbant le déficit; et, à long terme, en favorisant l'éclosion d'une économie plus performante et plus compétitive.

Ce faisant, il offre des réponses à cinq enjeux pressants pour notre société. Ce budget raffermit notre réponse à l'enjeu présenté par des infrastructures négligées pendant trois décennies. Ce budget offre une réponse équitable et réaliste pour rétablir l'équilibre budgétaire. Ce budget offre une réponse équitable et réaliste à l'enjeu de la performance et du financement des services de santé. Ce budget offre une réponse équitable et réaliste à l'enjeu de la dette publique. Finalement, ce budget pose les jalons d'une politique équitable et réaliste pour l'avenir de nos universités.

Ce budget, chers Québécois, M. le Président, exprime un parti pris pour le bien commun des Québécois d'aujourd'hui et de demain. Cela implique responsabilité, équité et solidarité.

Responsabilité, d'abord: plus que quiconque celle de l'État, qui redoublera de rigueur et d'effort dans la gestion de nos ressources; celle des entreprises, qui feront leur part tout en continuant de créer la richesse nécessaire à la réalisation des ambitions de chacun de nous; et celle des citoyens, qui assumeront leur juste part des services publics dont ils bénéficient.

Équité, ensuite: entre tous les Québécois, peu importe leur milieu ou la génération dont ils font partie — ou dont ils feront partie.

Solidarité, enfin: il demande à chacun de contribuer dans la mesure de ses moyens au mieux-être du Québec et à la préparation de notre avenir à tous.

Les Québécois sont ambitieux. Je sais qu'ils ont le courage de leurs ambitions.

En terminant, je propose, M. le Président, que l'Assemblée approuve la politique budgétaire du gouvernement. Et je vous remercie.